

Ce sera donc deux billets pour ne pas perturber le lecteur. Le premier sera un survol de la période écoulée. Je continuerai par les auditions du ministre de la défense et du chef d'état-major des armées.

C'est Louvois qui ne cesse de faire des vagues et de susciter l'engagement, sinon la contestation, des [épouses de militaires](#), prenant la suite des femmes de gendarmes d'hier, le rythme de l'avancement des armées remis en cause par le politique même si je n'exclus pas une responsabilité de la hiérarchie militaire pour ne pas avoir pris en compte un nouveau pyramidage des grades en fonction des effectifs de nos armées. Cela aurait mérité au moins une clarification interne des responsabilités...comme pour les défaillances de Louvois

C'est aussi cette position française en retrait au Mali. Le ministre de la défense l'évoque le 2 octobre lors de son audition. Plusieurs intervenants s'expriment aussi sur ce thème dans le Monde du vendredi 26 octobre. [Serge Michailoff](#) souligne cependant cette contre-insurrection que nous devrions conduire même si le CEMA dans son audition du 10 octobre fait remarquer que le terrain est différent. Il s'agirait effectivement de s'adapter mais peut-on laisser une force africaine aller à l'échec (Cf. [Mon billet du 7 octobre 2012](#)) comme je le pense et pas uniquement moi si on lit ces contributions ? [Le chef d'état-major des armées le 10 octobre](#) déclarait d'ailleurs « Pour nous aussi, la stabilisation de la zone sahélienne est un enjeu de sécurité nationale ». Alors doit-on être en retrait ?

Sur le territoire national, c'est depuis quelques jours cette dégradation climatique notamment dans le Var. Je vous invite à lire ce [rapport du Sénat](#) de 388 pages en date du 24 septembre (et que j'ai lu !). Les réformes engagées depuis 2008 dans la sécurité civile face à des inondations soudaines y sont décrites dans leurs applications mais les militaires constateront qu'ils n'ont plus grand-chose à y faire sauf par hasard. La place est donnée à la sécurité civile et à la gendarmerie. Mais c'est vrai le désert militaire n'existe pas comme me le rappelaient récemment quelques gendarmes de mes amis. Vous remarquerez d'ailleurs que les journaux télévisés évoquent toujours aujourd'hui l'action des militaires en parlant des gendarmes pour agir sur le territoire national. Les armées « traditionnelles » ne sont plus destinées à contribuer à la protection des populations malgré tous nos textes de doctrines !

Un autre sujet plus grave est cet article sur les blessures psychologiques dans le Monde le 23 octobre 2012, dans « [Blessures d'après- guerre](#) ». Emouvant mais grave. Pourtant, les blessures psychologiques avaient déjà été identifiées par exemple... en 1918 avec un ouvrage important de Gustave Le Bon intitulé « Enseignements psychologiques de la guerre européenne ». Bien plus tard, le retour des GI's du Vietnam a fait l'objet de bien des réflexions, sans doute la confusion avec la défaite américaine n'a pas permis la prise en compte de ces blessures.

L'opération Paix en Galilée au Liban en 1982 a rappelé aux Israéliens, toujours en pointe mais cela est normal pour un peuple en armes, qu'il fallait prendre compte ces blessures psychologiques ayant subi près de 30% des pertes c'est-à-dire des personnels indisponibles pour combattre. L'Irak puis l'Afghanistan ont suscité récemment de nombreuses études du congrès américain (GAO) en 2010, par la Rand en 2008 et en 2012, par le TRADOC en 2008. Quid de la France et de la prise en compte réelle des blessures psychologiques ? Je me souviens de cette rencontre en Krajina en 1992 avec un officier néerlandais psychologue qui

attirait mon attention sur le nécessaire suivi des soldats ayant été soumis au feu. Je n'ai pas pris cela très au sérieux mais aujourd'hui une fraction des soldats est fragile psychologiquement, nul n'étant à l'abri d'une défaillance, à l'image de notre société civile où il est de règle de déployer une cellule de soutien psychologique dès qu'une affaire traumatisante éclate. Je soulignerai cette action exemplaire de nos officiers de l'Ecole de Guerre qui, toute cette semaine, ont fait appel à la générosité des personnels de l'Ecole militaire pour donner au profit du [bleuet de France](#).

Autre sujet, c'est ce doute de la communauté militaire sur le Livre blanc futur. Certes sur le site de la défense, on peut participer. Certes « Armées d'aujourd'hui », la revue des armées, appelle ce mois à participer mais peu d'entre nous croient que les propositions seront même lues. Comment peut-on imaginer que les contributions influenceront, seront même prises en compte dans le temps contraint laissé à sa rédaction. Le Livre blanc annoncé dès le précédent en 2008 ne devait-il pas être préparé depuis cette date ? On peut douter que cela ait été fait. Il faut donc revoir la réflexion stratégique en France et notamment au sein des armées, particulièrement concernées dans leur cadre de leurs missions futures. Je n'ose plus dire qu'elles sont les principales concernées compte tenu de leur effacement. Je galéjade ? Pas forcément et il suffit de se référer aux différents blogs des experts de la défense notamment sur la place donnée à la réflexion concernant les opérations extérieures. <http://lemamouth.blogspot.fr/2012/10/billet-et-le-colloque-operations-alors.html> et [lignesdedéfense](#) (intervention du général Iraztorza). A quoi pourront bien servir les armées demain ? D'ailleurs en aura-t-on encore besoin ?

Evoquons aussi ces propositions de lois multiples qui entretiennent la division comme celles où nous retrouvons notre député bien-connu Jean-Yves Candelier comme celle relative à la date anniversaire du cessez-le-feu survenu en Algérie en 1962 pour que la date du 19 mars 1962 soit celle de la fin de la guerre d'Algérie, celle relative à une journée nationale de la résistance, celle relative à une réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple de la guerre de 1914-1918, mais aussi celle relative à la substitution dans les communications publiques invoquant la période de l'État français, aux références à la ville de Vichy, l'appellation « dictature de Pétain », celle relative à rétablir l'égalité entre les combattants d'Afrique du Nord pour l'attribution du bénéfice de la campagne double, celle relative à élargir les conditions d'attribution de la carte du combattant aux anciens combattants d'Algérie ou des opérations extérieures.

On pourrait aller jusqu'à cette annonce gouvernementale de commémorer en même temps... le centenaire de la Première guerre mondiale et les 70 ans de la libération du Nazisme en France ([Cf. secret-défense](#)). Le lien entre les deux événements n'est pas facile à établir alors que déjà la confusion de notre histoire (et de son enseignement) est une réalité. Ne serions-nous pas en train de réécrire idéologiquement l'histoire même si je comprends l'amertume de Vichy pour cet amalgame historique. Si Pétain était à Vichy, c'est parce que la ville disposait à l'époque d'un centre de communication ultramoderne permettant de communiquer à l'international ! Et cela n'est pas appris à l'école mais c'est de l'histoire.